

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 DASCO 18** Abrogation de la délibération 1996 D.825 relative à la formation initiale des professeurs de la Ville de Paris stagiaires.

**Mme Colombe BROSEL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la délibération 1996 D.825 du 22 juillet 1996 relative à la formation initiale des professeurs de la Ville de Paris ;

Vu la délibération DRH 64 des 12, 13 et 14 décembre 2011 relative à la modification du statut des professeurs de la Ville de Paris et de leur échelonnement indiciaire ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris sollicite l'abrogation de la délibération 1996 D.825 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : La délibération 1996 D.825 relative à la formation initiale des professeurs de la Ville de Paris stagiaires est abrogée.